

**18 juin 1986, Québec**

**Conférence de presse à l'occasion du dépôt de projets de loi créant le Conseil permanent de la Jeunesse et la Société d'investissement Jeunesse**

M. Saint-Laurent: Je désire vous aviser que M. Bourassa dispose d'une heure pour faire la présentation et répondre aux questions. Je désire rappeler aux gens que les quatre premières rangées de sièges sont réservées aux journalistes et que seuls les journalistes ont le droit de poser des questions. Merci. M. Bourassa.

M. Bourassa: J'ai dit une heure, mais s'il y avait moyen de régler pour trois quarts d'heure, je m'excuse. Vous vous doutez qu'aux derniers jours de la session, il y a toutes sortes de rencontres.

M. Saint-Laurent: S'il vous plait, je demanderais aux gens de prendre siège, nous allons débiter la conférence.

M. Bourassa: Tout simplement avant de répondre à vos questions, je veux vous dire que j'étais très heureux d'accueillir ce matin les premiers ministres du 18 juin, qui est une journée assez historique du moins dans certains pays, et, à l'occasion de cette visite, de déposer à l'Assemblée nationale deux projets de loi qui devraient sûrement permettre de donner plus de confiance à la jeunesse d'aujourd'hui.

Le Conseil permanent de la jeunesse est un conseil qui va permettre au gouvernement d'avoir des avis à la suite d'études, à la suite de recherches, sur tous les problèmes qui peuvent toucher les intérêts ou les besoins des jeunes. Cela fait suite à une proposition de la commission jeunesse du Parti libéral, dont vous connaissez le président qui est, ici, ce matin. M. Perrino. Vous connaissez son activité, vous connaissez sa force au sein du Parti libéral. La commission jeunesse a toujours préféré, dans une première étape, à la création d'un ministère de la jeunesse, la création d'un conseil permanent de la jeunesse qui permettrait à ce conseil de pouvoir examiner et de pouvoir faire des recommandations sur l'ensemble des activités qui concernent les jeunes dans l'administration publique. Cela apparaissait à la commission jeunesse et cela a été endossé par le gouvernement comme une meilleure formule que la création d'un ministère qui, forcément, serait en tant que tel, comme tous les ministères, sectoriel alors que le conseil permanent peut avoir droit de regard sur l'ensemble des activités.

L'autre projet de loi que j'ai eu l'honneur de déposer ce matin, à l'occasion de cette journée de la jeunesse, c'est la Loi sur la Société d'investissement Jeunesse, qu'on appelait Corporation d'investissement Jeunesse (Québec) et qui va permettre, comme on le dit dans le projet de loi, d'encourager les jeunes à se lancer en affaires.

J'ai rencontré M. Paul Desmarais à quelques reprises à ce sujet et il a manifesté sa totale disponibilité. Je crois que, dans les prochains mois, même si le projet de loi n'est pas encore, adopté, on se mettra à l'œuvre de manière à pouvoir l'appliquer le plus rapidement possible, dès le début de la reprise de la session. On sait l'importance pour les jeunes d'aujourd'hui de participer au monde des affaires: on connaît leur vigueur, leur dynamisme naturel. Il s'agit d'avoir un encadrement avec le milieu des affaires québécois dont on connaît également,

depuis une quinzaine d'années la remontée exceptionnelle, d'avoir un encadrement ou d'avoir une collaboration plutôt du milieu des affaires québécois pour engager davantage les jeunes dans le monde des affaires. D'ici quelques jours au plus tard, nous allons annoncer ce que j'ai déjà annoncé dimanche dernier, c'est-à-dire que le gouvernement va bonifier le régime des prêts et des bourses pour les étudiants des régions éloignées. Encore là, c'est un engagement que nous avons pris dans l'objectif de contribuer davantage au développement régional. Alors, on l'a fait dans plusieurs autres secteurs, mais on trouve que cela doit s'appliquer également aux étudiants qui proviennent de régions éloignées, qui ont des coûts additionnels. Pour nous, c'est simplement une question de justice et de réalisme, et ceci comportera des déboursés de plusieurs millions de dollars. Voilà trois gestes parmi d'autres que nous avons voulu annoncer aujourd'hui de manière à exprimer cette volonté politique extrêmement profonde, très forte, du gouvernement actuel, de travailler par tous les moyens possibles à redonner confiance à la jeunesse du Québec. Je vais répondre aux questions.

M. Saint-Laurent: M. Marin Roy.

M. Roy: J'aimerais savoir, M. Bourassa, ce que va devenir le Secrétariat à la jeunesse qui est un peu assis entre deux chaises actuellement.

M. Bourassa: Non, le Secrétariat à la jeunesse va demeurer au Conseil exécutif, donc la structure va demeurer telle quelle. Quand le Conseil permanent de la jeunesse sera créé – vous avez peut-être pris connaissance rapidement du projet de loi – il va y avoir un collège électoral dans lequel on va choisir onze membres. Il y aura un travail de coordination entre le Conseil permanent de la jeunesse et le Secrétariat à la jeunesse mais ils auront des vocations différentes.

M. Roy: Mais le rôle précis du secrétariat va devenir quoi exactement?

M. Bourassa : Bien, cela sera connu quand le Conseil permanent de la jeunesse sera créé. À ce moment-là, ils pourront partager leurs fonctions ou leurs responsabilités. Je ne peux pas encore vous dire la vocation définitive et exacte du Secrétariat à la jeunesse avant que le Conseil permanent soit établi.

M. Saint-Laurent: Un instant, s'il vous plaît. Normand Girard.

M. Bourassa. Excusez-moi, M. le Président.

M. Girard: M. le premier ministre, vous créez deux structures nouvelles. Des structures pour fonctionner, cela prend de l'argent, cela prend des crédits, cela prend des ressources. Quelles sont les sommes que vous allez affecter aux deux organismes que vous mettez sur pied, le Conseil permanent et la Société d'investissement?

M. Bourassa: M. Girard, dans le cas de la Société d'investissement, comme vous le savez, c'est le secteur privé, vous allez voir, qui va faire des contributions. J'ai eu l'assurance qu'il y aurait des contributions très substantielles. À ce moment-là, donc il n'y a pas de déboursés significatifs pour le fonctionnement de cette structure. Comme la société est mandataire du gouvernement, à ce moment ces contributions sont déductibles. Donc, c'est une incitation à faire des contributions.

Dans l'autre cas, dans le cas du Conseil permanent de la jeunesse, les estimations dont on m'a parlé ont trait au personnel et tout cela. On a parlé de la création d'un ministère, c'est moins de 1 000 000 \$, c'est peut-être 800 000 \$, et cela commencerait à 1987-1988. S'il y a une dépense qui est justifiée, c'est d'avoir ce Conseil permanent de la jeunesse qui va permettre... Surtout à l'heure où les priorités des jeunes sont tellement importantes et doivent être appuyées par le gouvernement, je ne crois pas que ce soit une dépense qui n'est pas fonctionnement du Conseil permanent de la jeunesse.

M. Girard: Je voudrais revenir sur le premier sujet que vous avez évoqué, la Société d'investissement jeunesse. Vous avez parlé d'une contribution importante de la part du secteur privé. Dans votre communiqué de presse, il est question d'administrer tout fonds requis pour l'exercice de ces fonctions par la corporation. Quel est le montant envisagé pour permettre le démarrage de cette initiative justifiée. Ce serait environ 800 000 \$, à ce qu'on m'a dit, à compter du début du

M. Bourassa: J'en ai discuté, je dois vous dire, avec les hommes d'affaires en question encore en fin de semaine. J'aimerais mieux ne pas le dire. On peut dire que c'est de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Aujourd'hui j'aime mieux ne pas être davantage précis, mais disons de l'ordre de plusieurs millions dollars.

M. Girard : À même ce fonds, les jeunes qui vont vouloir se partir en affaires vont pouvoir obtenir des subventions ou des prêts ou quoi?

M. Bourassa: Il y aura des règlements qui vont être établis. Nous allons commencer à travailler à la rédaction des règlements au cours de l'été. Mais il va falloir adopter le projet de loi, ce sera sûrement adopté rapidement à la mi-octobre. Il y aura des règlements qui vont être établis pour les modalités de contribution par ce fonds pour aider les jeunes à se lancer affaires.

M. Saint-Laurent: M. Lesage.

M. Lesage: M. Bourassa, vous appelez cela une société d'investissement plutôt que la corporation d'investissement, est ce qu'il y a une raison particulière? Est-ce simplement pour distinguer du projet de votre prédécesseur?]

M. Bourassa: Non pas du tout. Jusqu'à la toute dernière minute... D'ailleurs le projet du prédécesseur faisait suite au projet de l'autre prédécesseur. On en avait parlé au mois de janvier 1985, dans une résolution dont je pourrai vous faire parvenir une copie cet après-midi. Je ne veux pas quand même enlever le mérite à M. Johnson, qui lui-même l'avait repris. Je ne peux pas le blâmer de reprendre nos idées. Donc, il a repris cette idée.

Pour répondre à votre question, et sans vouloir faire de politique partisane sur une question comme celle-là, on n'a pas retrouvé beaucoup de documents concrets et précis en fait, à toutes fins utiles, on n'a rien retrouvé. Comme je l'ai dit, il y a un déjeuner à l'hôtel Quatre-Saisons. Il y avait la facture de ce déjeuner là et la conférence de presse d'après, deux jours avant l'élection, mais on n'a pas retrouvé de documents nous permettant de conclure qu'il y avait eu un travail significatif qui avait été fait pour cette corporation. On nous a signalé, mon exceptionnel conseiller juridique, Benoit que le terme « société » était peut-être plus français

que le terme « corporation ». J'en ai parlé, hier, à M. Johnson, lorsque je l'ai vu, à l'occasion de la fête de M. Gérard D. Levesque, le prévenant que le terme avait été modifié. Je crois que c'est une idée du Parti libéral, reprise trois jours avant le déclenchement des élections par l'ancien gouvernement, mais appliquée concrètement par le parti.

M. Saint-Laurent: Mme Scott.

Mme Scott: J'ai à peu près la même question que les autres, mais pouvez nous dire ce que sera l'investissement du gouvernement dans la société? Vous avez parlé de plusieurs millions de dollars du côté privé, mais du côté du gouvernement, est ce que vous pouvez préciser?

M. Bourassa : C'est à déterminer.

Mme Scott: Est ce qu'il y en a d'autres? Vous avez mentionné M. Desmarais. Est ce qu'il y a d'autres hommes d'affaire qui ont promis aussi de...

M. Bourassa: C'est, en bonne partie, ceux-là qui étaient présents au début d'octobre. M. Desmarais... D'ailleurs, j'avais communiqué avec plusieurs d'entre eux, à ce moment-là. Il y a M. Desmarais, il y a M. Bernard Lamarre, il y a M. Péladeau, qui étaient présents. M. Roland Giroux et M. André Bisson aussi. Je présume qu'ils vont être prêts – le comité en question – à poursuivre leur collaboration. M. Desmarais en était le président et c'est surtout que j'ai discuté avec MM. Desmarais et Lamarre.

M. Saint-Laurent: M. Samson.

M. Samson: M. Bourassa, vous créez un nouveau conseil qui va coûter 800 000 \$, juste au moment où le comité des sages est en train d'élaguer parmi tous ces conseils et toutes ces commissions qui ont des mandats à peu près semblables, soit de consultation. Comment justifiez-vous votre initiative face au comité des sages qui trouvait qu'il était temps d'élaguer, de faire le ménage là-dedans.

M. Bourassa: Il ne faut pas avoir une approche jacobine, en ce sens qu'on part tabula rasa. Il y a quand même des choses, il y a quand même des structures qui sont justifiées. On veut – lisais des articles de plusieurs d'entre vous qui donnaient la liste complète des tribunaux administratifs et des commissions de toutes sortes. Il y en a plusieurs dont on recommande l'abolition. Mais, il reste, pour nous, le fait que depuis combien d'années on entend parler de la création d'un ministère de la Jeunesse ou de la nomination d'un ministre de la Jeunesse.

Le marketing à court terme, assez fort, il serait plus efficace – et on va l'essayer – d'avoir un Conseil permanent de la jeunesse qui aura accès à l'ensemble des activités des jeunes dans les avec M. Desmarais commission jeunesse s'est penchée sur cette question et disant: Nous croyons qu'au lieu d'avoir un ministère qui aurait elle nous a fait une recommandation en un impact, sur le plan des différents ministères.

Donc, on croit, lorsqu'on voit les problèmes de la jeunesse au Québec actuellement, que s'il un organisme qui est justifié, c'est bien celui-là. Ce n'est pas parce qu'on veut en réduire le

nombre, qu'on doit automatiquement éliminer le principe d'un organisme qui pourrait être utile.

M. Samson: En fin de semaine, la commission jeunesse croyait aussi qu'il serait utile d'avoir un ministre délégué à la Jeunesse. Est-ce que vous allez donner suite à cette demande rapidement.

M. Bourassa: Pour l'instant, c'est moi qui suis responsable. Je ne pense pas que la commission jeunesse soit opposée à ce que le premier ministre soit responsable.

M. Saint-Laurent: M. Bédard.

M. Bédard : Je reviens sur la...

M. Girard: ...vous êtes aussi ministre délégué

M. Bourassa : Il n'y a rien dans les lois qui me fait ministre délégué, sauf que c'est moi qui dépose ces projets de loi. Ce sont les seuls que j'ai déposés à ce jour.

M. Samson: N'êtes-vous pas déjà surchargé de travail avec les dossiers de l'énergie...

M. Girard: De la constitution, du libre-échange

M. Bourassa: Non. On est là pour travailler.

M. Girard: De la langue

M. Saint-Laurent- M. Bédard.

M. Bédard: À propos des ressources de la Société d'Investissement Jeunesse, est ce que vous maintenez le principe d'une participation gouvernementale sur la base d'une proportion' de 1 \$ ou 2 \$ pour chaque 10 \$ dans le fonds, ce qui était prévu à la corporation.

M. Bourassa: Cet aspect, M. Bédard, on doit en discuter au Conseil des ministres. Il fait partie des prévisions budgétaires. En principe, je suis d'accord, mais je veux voir l'implication... Cela dépend de ce qu'on pourra obtenir du secteur privé.

M. Bédard: ...le principe de participation. M. Bourassa: ... le principe...

M. Bédard: Le gouvernement va participer.

M. Bourassa: On est d'accord avec le principe, mais, avant son application, on veut constater, du côté du secteur privé, quelle sera la contribution.

M. Saint-Laurent: M. De Blois.

M. De Blois: Ma question est en dehors du sujet des jeunes. On a pas souvent. M. Bourassa, malheureusement...

M. Saint-Laurent: On pourrait peut-être terminer sur le sujet du jour avant de passer à d'autres éléments.

M. Bourassa: C'est pour mes vacances?

M. De Blois: Oui.

M. Bourassa: Je vous ai dit que j'allais aux îles de la Madeleine.

M. David: M. Bourassa

M. Bourassa: Oui.

M. David: Est-ce que le conseil dont vous annoncez la création ce matin sera impliqué dans le processus de révision du programme d'aide social pour les moins de 30 ans.]

M. Bourassa: Comme vous le savez, l'annonce pour l'application du programme est prévue pour l'automne. Donc, le projet de loi sera adopté à la mi-octobre. Il est possible qu'il puisse être impliqué. Cela fait partie, évidemment, de son mandat d'examiner les différentes politiques, de donner des avis au gouvernement sur différentes politiques. Il est également possible, M. David, que nos décisions soient prises lorsque le projet de loi sera adopté.

M. Saint-Laurent: M. Girard. M. Girard: C'est sur...

M. Bourassa : Cela n'empêchera pas le conseil, par la suite, de donner son avis sur les décisions.

M. Saint-Laurent: S'il n'y a pas d'autres questions sur les deux projets de loi, on peut passer à un autre sujet.

M. De Blois, M. Girard.

M. De Blois: Il y a le fameux dossier des négociations du secteur public. On est placé devant une situation un peu insolite. D'une part, vous avez les organisations syndicales. Les infirmières ont pris un vote de grève. Il y a des rumeurs que, tout le moins sporadiques. La CEQ donne une conférence de presse demain, dont on sait déjà qu'ils vont déplorer l'état des négociations. Qui faut-il croire M. Gobeil est désespérément optimiste: Cela va bien. Qu'est-ce que vous avez à dire aux gens, là-dessus?

M. Bourassa: Je trouve un peu bizarre votre expression « désespérément optimiste ».

M. Girard: C'est une expression liturgique !

M. Bourassa: Je viens d'avoir une réunion – c'est ce qui explique mon retard – avec M. Gobeil et Mme Lavoie-Roux. Nous espérons vivement en venir à une entente. Dans le cas des infirmières, nous sommes tout à fait pourquoi nous sommes prêts à faire le maximum. Cela joue également pour les autres catégories de salariés: On le sait qu'ils ont dû subir, il y a quatre ans, des réductions radicales de leur revenu; c'est normal qu'ils cherchent à rattraper

ce qu'on leur a enlevé, d'une façon unilatérale, il y a quelques années. Je regardais, tantôt, les moyens de payer que nous avons. Vous connaissez l'état de la situation financière au Québec. Il y en a qui ne m'ont pas cru, mais ils n'ont qu'à regarder les chiffres. On a la pire crise financière depuis cinquante ans. On essaie de voir quelle peut être notre possibilité, quels peuvent être nos moyens d'action pour essayer d'éviter ces grèves-là, sans déstabiliser tes finances publiques. Nous croyons que, dans les circonstances, toute grève serait, non seulement très dommageable à la partie de la population la plus démunie, mais, sur le plan de la négociation, serait inutile.

Le gouvernement n'a pas besoin de grève pour se faire dire les problèmes, ou pour mettre en relief les problèmes de telle ou telle catégorie de travailleurs ou de travailleuses. On te sait le travail extraordinaire que doivent faire les infirmières ou les infirmiers dans les hôpitaux. On le constate tous. Mais on est quand même dans une situation financière qui limite très étroitement notre capacité de payer ou notre marge de manœuvre. Donc, on ne peut pas ... Notre choix c'est de faire le maximum, c'est ce que nous faisons, mais nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir d'une façon immorale. La porte est très très étroite, et nous essayons de la traverser.

M. Saint-Laurent: M. Girard.

M. Girard: C'était sur un tout autre sujet, mais j'aurais une sous-question à la question de M. De Blois qui va au cœur en fait de cette ronde de négociations, et vous venez de dire que vous essayez de trouver des moyens d'action qui, sans déstabiliser les finances publiques, permettraient d'éviter ces grèves. Est ce qu'on doit comprendre que les 3,5 % qui ont été offerts au moment du dépôt des offres gouvernementales pourraient être quelque peu dépassés en ce qui concerne les infirmières.

M. Bourassa: Non, les 3,5 %, je crois que vous le savez, dans les projets de loi qu'on a adoptés, les 3,5 %, c'est l'offre que nous pouvons faire. Mais à l'intérieur de la masse salariale, à l'intérieur d'autres modalités qui peuvent exister, on est prêt à examiner si on ne peut pas modifier certaines dispositions. Mais les 3,5 %, je crois qu'ils sont relativement acceptés de part et d'autre. Ce n'est pas le seul secteur en négociations.

M. Saint-Laurent: M. Lesage.

M. Girard: J'avais ma question.

M. Saint-Laurent: Vous reviendrez après, s'il vous plaît.

M. Bourassa: Il est possible que je fasse une autre conférence de presse demain pour la clôture de la première partie de la session. On peut faire tout cela ensemble. J'aurais aimé garder le caractère assez important de la journée de la jeunesse, mais je vais permettre quelques questions de plus.

M. Saint-Laurent: M. Lesage.

M. Lesage: Peut-être sur le même sujet, vous dites que toute grève serait dommageable. Est-ce à dire que si les infirmiers et les infirmières déclenchent une grève, le gouvernement interviendrait de façon très rapide pour la faire cesser.

M. Bourassa: Je vais dire comme l'a dit M. Gobeil ce matin, il faudrait appliquer la loi. Je veux dire la loi prévoit quand même des sanctions dans le cas de grève illégale parce que je pense bien qu'on parle de grève illégale. Mais ce que je veux dire, c'est que, dans le contexte actuel, le gouvernement n'a pas besoin de grève comme moyen de pression. On est suffisamment conscient de la situation qui existe dans le cas des infirmières et des infirmiers. Le problème que nous avons, c'est la stabilité des finances publiques de l'ensemble de la population du Québec. On voit les coupures que nous avons faites. Si on s'est décidé à couper pour environ 1 000 000 000 \$ et à taxer pour plusieurs centaines de millions, on ne l'a pas fait par plaisir. On a fait cela parce que c'était le seul choix responsable qui nous était offert. Alors, je crois que cette grève serait non seulement inacceptable, mais inutile du point de vue de ceux qui la feraient. Cela ne pourrait que compliquer le dossier.

M. Saint-Laurent: M. Samson.

M. Samson: Il ne reste que deux jours de travaux parlementaires, M. Bourassa. Quel suivi donnerez-vous au rapport du comité des sages de M. Gobeil? Est-ce qu'il y aura un suivi avant l'été?

M. Bourassa: On doit en parler cet après-midi au Conseil des ministres. Des publications seront faites. M. Bélanger et M. Lortie surtout ont travaillé sur ce rapport. On en a parlé brièvement au Conseil des ministres, la semaine dernière. Il est possible qu'on en parle cet après-midi et on décidera du suivi qui sera donné. D'ailleurs, c'est à l'agenda du Conseil des ministres.

M. Samson: Est-ce que vous prévoyez que cela va donner lieu à certains ajustements au Conseil des ministres, à court terme?

M. Bourassa: De quel type d'ajustements? Un remaniement? Non, il n'est pas question de remaniement dans cela.

M. Samson: Est-ce écarté pour plusieurs semaines?

M. Bourassa: Je ne vois pas pourquoi je ferais un remaniement, ayant peut-être la meilleure équipe qu'un chef de gouvernement n'ait jamais eue.

M. Saint-Laurent: M. Jobin.

M. Jobin: M. Bourassa, je voudrais revenir sur la question des infirmiers et des infirmières. Leur principale préoccupation est beaucoup plus centrée sur les conditions de travail qu'ils doivent subir chaque jour que sur la rémunération. Est-ce que leurs revendications financières débordent les capacités de payer du gouvernement?

M. Bourassa: Il faudrait que je prenne connaissance des implications financières de leurs dernières recommandations. Comme vous le dites, cela joue sur les conditions de travail et

nous sommes prêts, dans la mesure où on peut dégager quelque somme, à tenir compte de leurs conditions de travail; ils ont des conditions de travail très exigeantes. On en est conscient. On n'a pas besoin d'être en politique et de recevoir des rapports pour constater le travail exceptionnel accompli par ces travailleurs et ces travailleuses de la population. Mais, tout dépend du montant qu'il faudra chiffrer dans ces demandes qui sont faites.

M. Saint-Laurent: M. Girard. M. Girard: Bon, ma question !

M. Bourassa : Vous n'êtes pas intéressé à une conférence de presse demain, si je comprends bien.

M. Girard: C'est-à-dire qu'on est intéressé à toutes les conférences de presse que vous voudrez bien donner, à condition qu'il y ait du nouveau à chaque fois.

M. Bourassa: Oui, mais là, le nouveau, on est en train de... En tout cas, allez-y.

M. Girard: Si cela pouvait vous soulager, on pourrait aussi s'en passer peut-être demain.

M. Bourassa: On va voir si la session se termine jeudi ou vendredi, on verra. Il est prévu que je fasse une conférence de presse avec M. Gratton. On me dit qu'il serait peut-être hypothétiquement possible que la session se termine demain. C'est pour cela que je vous dis que, s'il y a des choses que vous voulez discuter, de demander...

M. Saint-Laurent: M. Girard.

M. Girard: Oui. Puisqu'on vous a... J'ai ma question sur les « Boubou macoutes », je voudrais savoir quelle est votre position par rapport à la levée de boucliers qui s'est faite par un certain nombre de groupes, dont l'assemblée des évêques. Est-ce que vous avez l'intention de demander à votre ministre du Travail de suspendre les visites que les agents d'aide sociale font auprès des bénéficiaires d'aide sociale, jusqu'à ce que le ministère de la Justice ait donné un avis juridique complet et permanent, ferme, sur la question de la légalité?

M. Bourassa: Je ne sais pas si le ministre va soulever cela cet après-midi, mais je crois que le ministre a répondu à l'Assemblée nationale, ce matin, à notre satisfaction, à ma satisfaction. Le ministre examine cela de très près. J'ai dit, dimanche, au conseil général, qu'on essayait d'établir des contrôles administratifs, parce qu'on avait assisté à une explosion des coûts, dans une période de reprise économique relative. Quand on parlait, tantôt, des négociations collectives, on parle des besoins routiers au Québec, du danger qui existe actuellement avec la rénovation routière. On parle des universités qui ont besoin de financement, d'une façon aiguë. Alors, on gouverne.

On nous a dit qu'il y avait une possibilité de ce côté-là. On essaie de l'appliquer de la façon la plus humaine possible. C'est ce que veut faire le ministre responsable, M. Paradis. Il a dit, ce matin, qu'il examinait, presque cas par cas, et, si vous lisez ses réponses, à l'Assemblée nationale, vous allez voir qu'on ne peut certainement pas mettre en doute sa bonne foi. Comme ce serait plus facile, pour lui ou pour nous, de laisser tout aller.

M. Saint-Laurent: M. Lesage.

M. Lesage: Est-ce que vous pouvez nous dire comment va s'enclencher le processus de révision de la loi 101?

M. Bourassa: On va former le comité dont Mme Bacon a parlé hier. À ce moment-là, nous des allons examiner le mandat du comité. Essentiellement, l'objectif du comité, c'est la réforme des structures. Mme Bacon avait parlé, il y a quelques mois, qu'il y avait quatre organismes et qu'il y avait peut-être lieu de regrouper certains de ces organismes. Pour ce qui a trait à la loi 101, on a toujours dit que l'essentiel n'en sera pas affecté. Il reste à régler la question de l'affichage. Pour le reste, comme je vous le disais, il y a peu près consensus. Mais la question de l'affichage, même là, on peut dire qu'il y a consensus, puisqu'on parle de 88 % qui sont hostiles à une prohibition de l'utilisation d'une langue. Mais, encore, cela ne fait pas partie de la loi et il y a un jugement de la Cour d'appel qu'on attend. Quand on aura eu le jugement de la Cour d'appel on prendra une position définitive sur cette question. Le comité de Mme Bacon concerne les structures; l'essentiel de la loi 101 ne sera pas affecté par ce comité, par les travaux de ce comité.

M. Saint-Laurent: À moins d'autres intervenants, une dernière question en français. Michel David.

M. David: Oui, M. Bourassa, quand vous parlez de faire financer jusqu'à 25 % des barrages soit par les Américains, soit par les Ontariens, par une filiale ou autrement, est ce que ces gens peuvent, en retour, s'attendre à avoir 25 % des contrats de construction de ces barrages? On peut imaginer aussi qu'il y a des travailleurs ontariens qui seraient peut-être intéressés à venir travailler à la baie James, ce qui ne ferait pas nécessairement pas l'affaire des syndicats québécois.

M. Bourassa: Non, en fait, il n'y a pas de changement avec la phase I. À la phase 1, la presque totalité était des travailleurs québécois. Alors il n'y a aucun changement avec la phase 1. Si j'ai parlé d'une filiale et si on a été réceptif à cette idée aux Etats-Unis je citais le gouverneur Sununu c'est parce que cela accroissait la sécurité... La question de la filiale doit être uniquement liée à la sécurité de l'approvisionnement. Les Américains sont conscients, comme nous le sommes, de l'importance exceptionnellement stratégique de l'énergie dans une économie.

M. David: Ils peuvent vouloir avoir des contrats...

M. Bourassa: Il n'en a pas du tout été question encore. Parce que si on a parlé de cette formule-là, c'est pour la sécurité. Le taux de chômage, M. David, en Nouvelle-Angleterre c'est 4 %, 3 %; ici c'est 12 ou 13 %. Pour eux ce n'est pas une question de créer des emplois à un endroit ou à l'autre.

Quand on me parle de l'énergie hydro-électrique du Québec, on me parle essentiellement de la sécurité, des interconnexions parce qu'il y a un problème d'interconnexions et de la sécurité. Quand j'ai vu cela, je me suis dit: on peut certainement accroître l'aspect de la sécurité en que ce soit présenté comme faisant partie de la négociation. Donc, dans la construction de la phase II ce sera la même chose que dans la phase I.

M. David: Il n'est pas question de donner une proportion égale à leur financement en termes de contrats de construction.

M. Bourassa: Ils ne l'ont même pas demandé. Vous voudriez que je leur offre?

M. David: Vous n'êtes pas prêt à leur refuser?

M. Bourassa: Je vous ai dit que ce sera même chose que durant la phase I et je ne vois pas pourquoi cela pourrait arriver du côté de Terre-Neuve, parce que dans le cas de Terre-Neuve, il y a un territoire commun, et le développement se ferait, en partie, dans la province de Terre-Neuve et, en partie, au Québec.

Si mon souvenir est bon, il y avait beaucoup de Québécois qui sont allés travailler dans le développement à Churchill Falls. Donc, à ce moment, il y a un territoire commun. Mais dans le cas des Américains, le seul aspect soulevé dans cette question, c'est la sécurité.

Une voix: Il n'en a pas été question avec les Ontariens non plus. M. Bourassa: Pas du tout.

M. Saint-Laurent: M. Bédard.

M. Bourassa: Le contrat n'est pas sur ma table. Il reste encore quelques mois de négociations. Il y a un peu de travail à faire. Hélas ! J'aimerais cela, mais... On me pose des questions à l'Assemblée nationale, comme si c'était déjà fait.

M. Saint-Laurent: La dernière question en français, M. Bédard.

M. Bédard: En ce qui concerne le groupe de travail sur la loi 101, M. Bourassa, est ce que le Conseil des ministres doit prendre une décision aujourd'hui sur sa formation, sur son mandat? Quelle serait la durée de ce mandat? Est-ce que cela inclurait l'études des deux décisions de cour, comme le disait Mme Bacon hier, plus la décision de la Cour d'appel, éventuellement?

M. Bourassa: J'en ai parlé avec Mme Bacon et je ne crois pas qu'on ait le temps, cet après-midi. Les dernières réunions du Conseil des ministres d'une fin de session sont toujours très chargées. Je ne crois pas que ce soit possible qu'on ait le temps de prendre des décisions négociations et qu'elle ferait des recommandations au Conseil des ministres quand son équipe serait complétée. Elle m'a mentionné certains noms, mais il y a encore des démarches qui sont à être faites.

On va former l'équipe et on va élaborer le mandat, mais pour ce qui a trait du mandat, j'ai dit tantôt qu'essentiellement, de mon point de vue et du point de vue de Mme Bacon, cela visait une réforme de structure. Mais il est possible oui, dans le mandat, on n'exclue pas la possibilité d'examiner ce dont on parlait souvent, soit l'application d'un affichage prioritaire français en évitant la prohibition d'une autre langue.

M. Bédard: La durée du mandat serait quoi? Vous voulez avoir...

M. Bourassa: Quelques mois.

M. Bédard: Quelques mois à l'automne? Même si le jugement de la Cour d'appel n'est pas connu à ce moment?

M. Bourassa: La cause a été entendue à la Cour d'appel. Je ne veux pas faire de pressions sur la cour.

M. Bédard: La cour...

M. Bourassa: La cause a déjà été entendue à la Cour d'appel, si mon information est bonne.

M. Bédard: Oui, mais elle n'est pas rendue.

M. Bourassa : Normalement, cela devrait être fait, avec tout le respect que je dois...

M. Bédard: C'est parce que Mme Bacon parlait de l'automne.

M. Bourassa: ... cela devrait être fait.

M. Saint-Laurent: Une dernière vite à Gilles Lesage.

M. Lesage: Est ce que les structures – vous reconnaissez avec moi que cela touche plus de la moitié des articles de la loi 101 – n'affectent pas, par ricochet, la substance même de la loi?

M. Bourassa: Je ne crois pas. Quand je parlais de l'essentiel de la loi, M. Lesage, c'était l'esprit, les dispositions de la loi qui se trouvent à concerner la nature même de la politique linguistique.

Peut-être quelques questions en anglais, parce que...

M. Saint-Laurent: Cela va bien, M. Bourassa. On va rentrer dans les 45 minutes. S'il y a des gens qui veulent quitter avant qu'on procède aux questions en anglais, je vous demanderais de le faire tout de suite pour réduire le bruit.

M. Bourassa: Cela va. Cela ne sera pas trop compliqué?

M. Saint-Laurent: Première question en anglais, Mme Sarah Scott; ensuite, M. Ralph Noseworthy.

Mrs. Scott. Mr. Bourassa, have you met the leaders of the nurses yet or do you intend to meet them in a meeting planned with the leaders of the nurses?

Mr. Bourassa: I had a brief meeting with some of them, yes.

Mrs. Scott. You have already had a brief meeting

Mr. Bourassa: Yes.

Mis. Scott: Who did you meet? What was...

Mr. Bourassa: I cannot tell that.

Mr. Saint-Laurent: When did the meeting take place, Mr. Bourassa?

Mr. Bourassa: It took place just a few moments ago.

Mr. Saint-Laurent: There was a representative from the Nursing Federation »

Mrs. Scott....someone from the SPIIO?

Mr. Bourassa: I cannot tell more, because the meeting was private. But I have met some union leaders.

M. Bédard: Est ce qu'il y aurait moyen de demander aux gens de se taire, s'il vous plaît?

M. Saint-Laurent: Oui, s'il vous plaît, en arrière. La conférence de presse n'est pas terminée. S'il vous plaît, pouvez-vous respecter les gens qui ont des questions à poser en anglais?

Mr. Kowch: Can I just ask ta follow up on that, Mr. Premier. Based on the conversation at the meeting you had with them, do you think there will be a strike tomorrow?

Mr. Bourassa: I cannot comment. We will discuss the question this afternoon and we will see what will happen. I will see. It is very difficult in negotiations ta make any prediction. I have enough experience ta realize that some nights, in the last two weeks, as you know me, I was in constant communication with Mrs. Thérèse Lavoie-Roux and Mr. Gobeil... One night, they will say it is good; the other night, they will say it is tough. Let's hope that the conclusion will be good. But I said quite clearly a few moments ago Chat I do not think... I hope there will be no strike. I hope very much and very deeply there will be no strike, but what I am saying is that if there is one, I would say that I do not think it will be of any usefulness to find a solution to the dossier.

Mrs. Thompson: You would consider it as an tlegal strike? Mr. Bourassa: We will have ta see what kind of strike it is.

Mrs. Scott: Mr. Bourassa, you are saying that if they do go on strike, you will move immediately ta send them back ta work. Is that your intention.

Mr. Bourassa: I said what Mr. Cobeil said this morning. I will apply the law.

Mr. Noseworthy: Let's talk about another subject, Sir. The Welfare inspectors. Considering the growing opposition by major groups including church organizations, don't you think it might be reasonable ta have this practice suspended until the legality, if not the morality is cleared

Mr. Bourassa: Mr. Paradis said in the House this morning that he is doing personally everything, and I believe him. He is doing the maximum he could do ta watch that situation and ta see that it should be done properly. We have an ethical code as you know which established. The Minister of Justice gave some opinions yesterday and this morning, so

everything which can be done is done in the part of the Government to apply those guidelines in the most acceptable way. As I said Sunday, we had to face an explosion in the costs in a situation of relative economic growth. So we said what could be done to face that situation? But we are aware of that delicate situation, and that is why the Minister is doing the very maximum.

Mr. Noseworthy: Because of the growing concern by these large groups, they are concerned about human rights, etc., would it not be better just to back off for now until we get all these studies completed »

Mr. Bourassa: Yes, but Mr. Noseworthy, we are checking the facts. All those statements are relative to the quality of information they have. Personally, we are, the Government itself, the Minister personally is checking very closely the facts and what is said, what is mentioned, what is presumed. So this is done by the Minister in order to know if what is said is true. He is verifying everything, so that is why we are feeling that we cannot do more.

Une voix:...

Mr. Saint-Laurent: I am sorry, we have a number of people... You can come back later. John Grant?

Mr. Grant: To return for half a second on the nurses, Mr. Bourassa, you are saying that you have applied Bill 37. Is that it?

Mr. Bourassa: We applied it, the Law of the land which is Bill 37.

Mr. Grant: Including all of the provisions for essential services to be provided? Mr. Sauras We have no choice but to apply the law.

Mr. Noseworthy: I have a question, Sir. Has the Justice Ministry conducted a study on Bill 37 about the problems about Bill 37 being challenged?

Mr. Bourassa: I believe that the Bill was, but I will check where the study is if one was done. I believe that, in some cases, we discussed about some modalities of the law but whatever the studies which could have been done, we have to apply the law now, because the law is in the Statutes, is part of the Quebec Law.

Mr. Saint-Laurent: Mr. Steve Kowch.

Mr. Kowch: I want to continue with the nurses. You say that a strike is not needed, that you know what the problems are. I wonder why you can say that when the nurses are so upset? They are willing to disobey the law.

Mr. Bourassa: I am giving my point of view. I am even saying that I do not think that this strike could bring anything to the negotiations; it could only worsen the negotiations. That is why I am saying... because there is a talk of a strike, that this was done. You are asking me a question concerning the strike. I am telling you that, in our point of view, we are quite aware of the situation regarding the nurses. We all know – we do not need to be in politics, as I said

in French, and we do not need to have reports – the difficult task that nurses have to render in their job.

On the other hand, as members of the government, we also know the limits of our public finances. We do not want to destabilize the public finances of Québec. And I am concluding that the strike, in that context, will have no utility whatsoever. It will be totally unacceptable for the people involved, for the people which will be affected by it, and it will be useless.

Mr. Kowch: ...question. Also because they would be the first in this whole public sector problem, does that mean that you will have to be tough with them to set an example to the rest of the unions which are negotiating?

Mr. Bourassa: It is not a question of being soft or tough. It is a question of applying justice in a society.

Mr. Saint-Laurent: O.K.?

Mr. Kowch: No, I am sorry. I have two more... You said 45 minutes. Mr. Bourassa: Yes.

Mr. Kowch: We started over an hour ago.

Mr. Bourassa: Have a lunch with Premier, Sir. Mr. Saint-Laurent: Marie Thompson.

Mrs. Thompson: To get back to the welfare police and the « agents socio-économiques », we have seen an increase in the tone, in the way people are talking about them, there is the use of the phrase « Boubou macoutes ». What do you think about that? Do you think that people are exaggerating their reaction to this »

Mr. Bourassa: I do not want to comment on the exaggerations. I am saying that, in our case – in the case of the government, and this is its responsibility – we want to have the best information possible of what is going on. That is why the minister, Mr. Paradis, this morning, said that he is trying to check as much as he can personally, to have the best quality of information, because no proper decision can be taken if you do not have good information. I do not know what kind of information they had to make their statements. But in our case, we are acting on the best information available.

Mr. Noseworthy: ... do you think that the people of Québec support this policy of cracking down on them?

Mr. Bourassa: In our case, we are trying to have an acceptable policy. I believe that the financial situation of Québec. The people of Québec will support the government if it is acting responsibly and justly. In this case, we are trying to act responsibly and justly. If not, we will change. But, according to the information we have now – we are checking every day – we feel that the Department acted in the best way possible. If this is not done, we will make changes.

Mr. Saint-Laurent: John Grant.

Mr. Grant: You have said, all along, that you have a clear mandate in the area of language from the people of Québec; you have talked about the opinion polls that would back you up. Your government has stated, on several occasions, very clear and very precise ideas, both about the organization of language and about Bill 101 itself. I wonder why, given all that, it is even necessary for you to consider setting up a task force and seeking further advice. If you already know what you want to do, why look for advice.

Mr. Bourassa: Yes, but no. I have talked to you, a few moments ago, that the main goal of the task force will be restructuring. You know, we have four organizations: le Conseil de la langue française, la protection..., etc. So, you know, this has to be modified by a law, one way or another. This cannot be done like that. After all, those organizations are existing since many years. That we should have a task force to give us some advice about whether it should be one, three, two – I think this will not be useless. Are you following me on that? It is about the structure, because that is a complex question: the restructuring of four organizations into one, into two, or else, or more. But, concerning the content of the language policy, except perhaps the application in the case of signs, which could be complex, then we will not exclude that that complicates question, as we all realize in discussing together about it. But, the essential of the language policy is not affected by that.

M. Saint-Laurent: Une dernière question, Bertrand Marotte.

Mr. Marotte: For us, one last question concerning the welfare police. The comments that they have been making is that it is not fair to be going after people who are, for the most part, living below the poverty line, that you are basically kicking people when they are down. They say that you should be going after people who are cheating on income tax and so on. How do you respond to this?

Mr. Bourassa: We are doing that too, I think. And on those questions and on those cases, you could make all kind of statements, as you know. It is so easy to make statements of that kind. But, what I have told you, a few moments ago, is that, when we came, we saw that explosion in the costs of a program which was applied in a time of relatively economic growth. So, we say: Something is wrong. How could the costs increase so much, when the economy is growing? The committee could consider the application and the question of signs, because there could be better? So we said: We will see what is done or what could be done and have taken into account all those aspects.

Mr. Saint-Laurent: Thank you for today. We will see you probably tomorrow.

Mr. Bourassa: If you want me.